



Site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine (FR 1100800)

Depuis la précédente lettre paru en 2006 et la signature du premier contrat Natura 2000, le 22 décembre 2005, un deuxième contrat a été signé sur le site de la Haute Vallée de la Juine. Il s'agit d'un contrat sur le site du Champ Brûlard (commune de Saclas).

D'autre part, l'autre actualité majeure de ce site Natura 2000 concerne son extension prévue en 2007. Sa superficie passerait de 23 ha à 85 ha .

1/ Le contrat Natura 2000 du Champ Brûlard (Saclas)

Le contrat signé, en décembre 2006, pour une superficie de 1,65 ha, par la mairie de Saclas a comme objectif la restauration et l'entretien de pelouses calcaires.

En décembre, afin de répondre à l'échéancier établi dans le contrat Natura 2000, la mairie de Saclas a fait appel à un prestataire pour procéder à une éclaircie du pré-bois existant.

Avant les travaux en juin 2006:



Après les travaux en décembre 2006:



Témoignage de M. GAUCHER, maire de la commune de Saclas

Pourquoi la commune de Saclas a-t-elle signé un contrat Natura 2000?

La commune, après un débat en conseil municipal, a rendu un avis favorable au dispositif Natura 2000 pour des actions à engager sur son terrain communal.

De plus, la commune est favorable à la conservation de l'espace naturel, et à la protection de la vallée, notamment des coteaux.

Comme Natura 2000 est une mesure de protection pérenne, il nous a semblé naturel d'être maître d'ouvrage de cette opération de restauration de ce site et ainsi contribuer à la conservation de la flore et des insectes qui fréquentent le « Champ Brûlard ».

Pensez-vous que cette démarche va enrichir écologiquement le site?

Oui, c'est obligatoire. Cette démarche permet de restaurer le site dans l'état où il se trouvait autrefois. En effet, auparavant, les moutons qui circulaient sur le site entretenaient le milieu et il n'y avait pas tous ces arbres. L'abandon de cette pratique a contribué à la présence de ces ligneux.

Quelle est votre première impression après ces travaux?

Je trouve que les travaux accomplis ont été menés dans le respect du site et de sa biodiversité. Le prestataire engagé a bien répondu à nos attentes.

2/ Le contrat Natura 2000 de la Ferme de l'Hôpital (Abbéville-la-Rivière)

Depuis 2006, des travaux ont été réalisés sur une partie de ce site Natura 2000. En effet, un contrat Natura 2000 a été signé, fin 2005, par la SCEA Ferme de l'Hôpital dans le but de gérer des parcelles appartenant à la SCI Moulin de Fontenette.

Ce contrat consiste en une coupe de fourrés arbustifs et au broyage des zones gérées. Afin de veiller au maintien de la biodiversité du site, quelques arbustes sont préservés pour l'avifaune fréquentant ce milieu.

Avant les travaux:



Après les travaux:



Témoignage de M. MUSTERS, propriétaire de la Ferme de l'Hôpital

Cette action de gestion a-t-elle été facile à réaliser?

Cette action a nécessité beaucoup de main d'œuvre et n'a pas toujours représenté un travail « agréable ». J'entends par ce terme que l'accès aux fourrés arbustifs et aux épines (ndlr : prunelliers) n'est pas aisé. Il faut parfois « se mettre à quatre pattes ».

Pensez-vous que la coupe de ces fourrés arbustifs est nécessaire au maintien de biodiversité du site?

Oui, cette coupe de fourrés est essentielle à la préservation du site. Elle a permis d'aérer, de réouvrir le milieu. J'ai, déjà, pu constater le retour de la perdrix. Cette action, au-delà d'un impact évident sur la flore, est aussi favorable à la faune et en particulier au petit gibier : lapin, lièvre, faisan...

Comment définiriez vous le rôle de la structure animatrice?

La structure animatrice est un interlocuteur essentiel. Elle nous aide pour les démarches administratives et nous encadre pour les travaux à réaliser. Elle est un lien entre le réalisateur (ndlr : bénéficiaire du contrat Natura 2000) et les administrations que sont la Direction Régionale de l'Environnement, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, le Centre National d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, la préfecture.

3/ Extension du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine

Pour répondre aux obligations de la France en terme de conservation d'habitats naturels menacés au niveau européen, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable propose, par l'intermédiaire de la Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France, une extension du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine.

Cette extension concerne 6 nouveaux sites d'une superficie totale de 61,4 ha et s'étend sur les communes de Boissy-la-Rivière, d'Ormoy-la-Rivière, de Saclas, de Saint-Cyr-la-Rivière, de Fontaine-la-Rivière et d'Abbéville-la-Rivière.

Une réunion de consultation s'est tenue le 1er février 2007 à Saclas afin d'informer, sur invitation des mairies, les propriétaires concernés par cette extension.... A suivre....

Contact

NaturEssonne
6, route de Montlhéry
91310 Longpont sur Orge

Tél: 01 69 01 12 14 - 0953 16 50 23

Fax: 01 69 01 34 84

Mail: naturessonne@wanadoo.fr

A Bientôt...

